

Lecture de plusieurs pétitions renvoyées aux comités de compétence, lors de la séance du 24 thermidor an II (11 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture de plusieurs pétitions renvoyées aux comités de compétence, lors de la séance du 24 thermidor an II (11 août 1794).
In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 466;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23156_t1_0466_0000_1

Fichier pdf généré le 09/07/2021

2

On donne lecture de plusieurs pétitions qui sont renvoyées aux différens comités auxquels elles appartiennent (1).

3

Les représentans du peuple Lambert, Le Carpentier, J.M. Du Roy, Alquier et Forestier, en mission dans les départemens et aux armées, applaudissent aux mesures rigoureuses prises par la Convention dans la journée du 9 au 10 thermidor, et rendent compte des sentimens de la partie du peuple qu'ils ont sous les yeux, qui regrette de n'avoir pu partager l'honneur qu'ont acquis les Parisiens dans cette mémorable journée (2).

[Insertion au bulletin]

[*Charles Lambert, repr. dans les départ^{ts} de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne, à la Conv.; Dijon, 21 therm. II*] (3)

Citoyens collègues,

Occupé à parcourir les départemens de la Haute-Marne et de la Côte-d'Or, pour accélérer et surveiller la fabrication des armes, j'ai eu occasion de voir partout le peuple bénir la Convention de l'énergie qu'elle a montrée dans les mémorables journées du 9 et du 10 de ce mois. Je l'ai vu partout profondément pénétré de cette grande vérité que, dans toutes les oscillations d'un gouvernement révolutionnaire, la Convention est le seul centre de ralliement qui lui reste pour conserver sa liberté d'écraser ses ennemis du dedans et du dehors. A la lecture des nouvelles dans les rues, dans les places publiques, l'indignation étoit peinte sur tous les visages; on se regardoit et on se demandoit par quelle fatalité on avoit pu être si longtemps trompé par un tigre altéré de sang, par un monstre qui, pour ses crimes et ses proscriptions, sera condamné à une renommée éternelle.

Puisse cette leçon éclatante apprendre aux tyrans en chef et en sous-ordre à ne plus se jouer de la justice divine et nationale. Le supplice de Robespierre et de ses complices doit faire absoudre l'Être suprême dans l'esprit de ceux qui jusqu'alors avoient douté de son existence. S. et F.

LAMBERT.

[*Applaudissemens*]

[*Le Carpentier, représentant, au présid. de la Conv.; Port-Malo, 14 therm. II*] (4)

(1) P.-V., XLIII, 169.

(2) P.-V., XLIII, 169.

(3) C 311, pl. 1 231, p. 25; *J. Sablier*, n° 1493; *J. Fr.*, n° 686; *Bⁿ*, 30 therm. (1^{er} suppl^l); *Débats*, n° 690, 405.

(4) C 311, pl. 1231, p. 26, 27; *Bⁿ*, 26 therm. (1^{er} suppl^l); *J. Sablier*, n° 1 495.

Citoyen président,

Un courrier, que je reçus hier, m'apporta la proclamation de la Convention nationale sur la conspiration de Robespierre, Couthon, Saint-Just, Le Bas, Henriot et autres. Les autorités civiles et militaires furent aussitôt convoquées. Le soir, je me rendis à la société populaire où je haranguais les citoyens d'une manière convenable aux circonstances. Aujourd'hui je vais passer au camp de Paramé, pour faire connaître aux soldats de la patrie la proclamation de la Convention nationale, que j'ai accompagnée d'une autre ci-jointe. De là, j'entrerai dans la rade, pour lire et distribuer les mêmes proclamations aux états-major et aux équipages de la marine.

D'abord, citoyens collègues, la nouvelle d'une conspiration si atroce et si peu attendue a produit un grand étonnement. Mais cette surprise a bientôt fait place au sentiment d'une horreur exaspérée contre les monstrueux artisans de l'attentat que vous avez prévenu avec tant d'énergie, et le dévouement dont le peuple vous investit dans cette section de la République, comme dans la glorieuse ville centrale, ne peut être comparé qu'à sa reconnaissance et à son admiration pour les fondateurs et les sauveurs de sa liberté.

Tel est l'esprit public de cette ville. Telles sont les dispositions que je suis certain de trouver dans les troupes de terre et de mer.

Ainsi l'indépendance de la nation française s'assure de plus en plus par les coups mêmes qui avoient été dirigés contre elle. La dernière épreuve a été forte. La trahison de Robespierre et de ses complices est une grande époque de la révolution. Qu'elle soit aussi salutaire pour la République qu'elle devait lui être funeste! Recherchez, saisissez, frappez tous les conspirateurs subalternes! La Liberté le veut, le peuple le demande, et le peuple vous investit de sa force et de son amour.

Pour moi, mes chers collègues, qui n'ai pas eu le bonheur d'être associé à votre gloire dans cette importante conjoncture, je n'en suis que plus autorisé à vous féliciter sur la grandeur de votre caractère; et mon cœur franchit la distance qui nous sépare pour aller se serrer avec les vôtres autour de la patrie et de la liberté. Salut et dévouement.

LE CARPENTIER.

[*Le représentant du peuple dans le département de la Manche et autres environnans; aux citoyens, aux autorités constituées de ces départemens, et aux armées des côtes de Cherbourg et de Brest*]

Je reçois à l'instant, par un courrier extraordinaire, un paquet adressé aux représentans du peuple, près l'armée des côtes de Cherbourg, concernant la proclamation suivante : (1).

(1) Voir la proclamation lue par Barère le 10 thermidor, *Arch. Parl.*, t. XCIII, séance du 10 therm., n° 48.